

La polémique sur la prime étudiante rappelle que la Belgique est un État fédéral

■ Un constitutionnaliste ne voit pas de conflit d'intérêts dans la décision du gouvernement wallon.

Éclairage Stéphane Tassin

A-t-on déjà tout dit sur la prime de 1 000 euros destinée aux étudiants wallons qui kotent loin de leur domicile ? Peut-être pas. Cette mesure qui exclut les étudiants wallons qui ont un logement en Région bruxelloise est typique d'un État fédéral. "C'est un stade supplémentaire pour apprendre à vivre dans un système fédéral où les majorités peuvent être différentes entre les entités. Ce genre de conflit est courant dans d'autres États fédéraux", explique le politologue de l'ULB, Jean-Benoît Pilet. *Lorsqu'on veut du fédéralisme, on doit accepter que ce genre de situation arrive.*

Le chercheur de l'ULB reconnaît que la mesure est critiquable parce qu'elle n'est pas modulée selon les revenus des parents. Sur le mode de calcul de la distance entre le domicile de l'étudiant et son université, il émet aussi quelques réserves. Pour rappel, l'étudiant doit vivre à minimum une heure en voiture de son université – le calcul se faisant le jeudi matin à 8 h. *"Le gouvernement wallon reconnaît qu'il n'avait pas beaucoup de temps pour mettre cette mesure en place. Une législature de 22 mois n'est pas aussi longue qu'une législature de cinq ans et il faut marquer les esprits. De plus, si on lie cette mesure au revenu des parents, il faut mettre en place une administration qui gère le système. Ce n'est pas dans la ligne du MR de grossir l'appareil d'État."*

On apprenait, jeudi matin à la lecture du *Soir*, que les gouvernements bruxellois (Région, Cocof et VGC) pourraient, si la mesure n'était pas élargie aux étudiants wallons à Bruxelles, activer la procédure en conflit d'intérêts. Le constitutionnaliste de l'ULB Christian Behrendt rappelle pourquoi une entité fédérée peut activer cette procédure. *"Il n'y a pas de critères pour déterminer ce qu'est un*

conflit d'intérêts. Une entité fédérée, donc son Parlement, doit se sentir lésée. Pour que la procédure soit enclenchée, il faut un vote de trois-quarts des députés. Mais pour activer une procédure en conflit d'intérêts, cela suppose que vous n'êtes pas compétent et que l'autre entité vous nuise en exerçant une de ses compétences."

Pour Christian Behrendt, nous ne sommes pas dans ce cas de figure. *"Rien n'empêche la Région bruxelloise de prendre une mesure sur ce sujet. La Région bruxelloise mène une politique très active en matière de logement et sur certains aspects elle est en avance sur les deux autres Régions du pays. Que l'ULB se sente lésée, je peux le comprendre mais le gouvernement, lui, peut agir. Je précise que si la situation était inversée, je vous dirais exactement la même chose."*

Les bourses et le minerval

Le gouvernement wallon, pour justifier le fait de ne pas lier l'octroi de cette prime aux revenus des parents, considère que le principe est le même que celui qui est appliqué en matière d'allocations familiales. Le même montant pour tous. Christian Behrendt considère que cet argument n'est pas juste: *"Toutes les autres politiques liées aux étudiants, en Fédération Wallonie-Bruxelles, tiennent compte du revenu des parents. À savoir, l'octroi des bourses et la diminution du prix du minerval. La philosophie des allocations familiales est différente. On considère qu'il y a des frais inhérents pour l'éducation d'un enfant."*

Le constitutionnaliste considère aussi que le maillage "universitaire en Wallonie, du moins pour ce qui concerne les grandes matières, est suffisant". On peut en effet suivre des études de droit à Namur, Liège, Louvain-la-Neuve et Mons, par exemple. *"On encourage les étudiants à aller vers l'université la plus éloignée du domicile",* conclut-il.

Le gouvernement wallon rappelait très justement que le projet de prime doit encore faire l'objet de deux lectures et d'un avis du Conseil d'État. L'exécutif wallon peut aussi décider, en réaction aux critiques diverses, de l'amender ou de le laisser au gouvernement suivant. Pour l'heure, rien n'est encore fait.